

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 04 MARS 2020 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2019, pour le budget principal.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	658 061.88 €
Opérations de l'exercice	7 767 146.40 €	8 320 663.03 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>7 767 146.40 €</b>	<b>8 978 724.91 €</b>
.....		
Résultats de clôture	/	1 211 578.51 €
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	7 767 146.40 €	8 978 724.91 €
Résultats définitifs	/	<b>1 211 578.51 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 530 730.26 €	/
Opérations de l'exercice	3 123 320.89 €	3 708 564.48 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4 654 051.15 €</b>	<b>3 708 564.48 €</b>
Résultats de clôture	945 486.67 €	/
Restes à réaliser	686 426.68 €	755 043.71 €
Totaux cumulés	5 340 477.83 €	4 463 608.19 €
Résultats définitifs	<b>876 869.64 €</b>	/

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	872 668.38 €	
Opérations de l'exercice	10 890 467.29 €	12 029 227.51 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>11 763 135.67 €</b>	<b>12 029 227.51 €</b>
·		
Résultats de clôture	/	266 091.84 €
Restes à réaliser	686 426.68 €	755 043.71 €
Totaux cumulés	12 449 562.35 €	12 784 271.22€
Résultats définitifs	/	<b>334 708.87 €</b>

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2019 du budget principal, comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :  
Excédent : 658 061.88 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :  
Excédent : 553 516.63 €

Soit un résultat à affecter : 1 211 578.51 €

\* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2020) hors restes à réaliser : 945 486.67 €

\* Solde des restes à réaliser en investissement : + 68 617.03 €

\* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2020) : 876 869.64 €

et de décider, d'affecter une somme de 334 708.87 € à la ligne 002 du BP 2020.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit:

- Taxe d'habitation : **16.94%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, avec 23 voix pour et 4 abstentions. (M. PAIRONNEAU, Mme VADOT, Mme TENDRON, M. KOBI), a approuvé le budget primitif de l'année 2020 qui s'équilibre comme suit, pour le budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 605 721,87 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 3 819 602,22 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2019, pour le budget annexe lotissement rue Paul Héroult.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement rue Paul Héroult qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	14 583.00 €
Opérations de l'exercice	845.00 €	/
<b>TOTAUX.....</b>	<b>845.00 €</b>	<b>14 583.00€</b>
Résultats de clôture	/	13 738.00€
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	845.00 €	14 583.00 €
Résultats définitifs	/	<b>13 738.00 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	2 750.00 €	/
Opérations de l'exercice	/	/
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2 750.00 €</b>	<b>0 €</b>
Résultats de clôture	2 750.00 €	/
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	2 750.00 €	0 €
Résultats définitifs	<b>2 750.00 €</b>	/

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2019 du budget annexe lotissement rue Paul Héroult, comme suit :

**Un résultat d'exécution de fonctionnement de :**

- Au titre des exercices antérieurs : 14 583.00 €
- Au titre de l'exercice écoulé : - 845.00 €

Soit un résultat à affecter de (ligne 002 du BP 2020) : **13 738.00 €**

**Un résultat d'exécution d'investissement de :**

- Au titre des exercices antérieurs : - 2750.00 €
- Au titre de l'exercice écoulé : 0 €

Soit un besoin de financement de (ligne 001 du BP 2020) : **2 750.00 €**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le budget primitif de l'année 2020 qui s'équilibre à 63 738 € en fonctionnement et à 52 750 € en investissement, pour le budget annexe lotissement rue Paul Héroult.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations et au C.C.A.S (montant alloué au CCAS : 275 000 €).
- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté l'avenant d'intégration de prix nouveaux au marché de fourniture et livraison de produits et denrées alimentaires 2020 pour la cuisine centrale.
- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté l'avenant de travaux de voirie au hameau du Fougeray comme suit :

Titulaire du marché : EUROVIA ATLANTIQUE	
Montant initial du marché H.T.	31 277,16 €
Montant de l'avenant H.T.	3 819,58 €
<b>Nouveau montant total du marché H.T.</b>	<b>35 096,74 €</b>

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet de rénovation du groupe scolaire Marcel Pagnol ainsi que le plan de financement prévisionnel et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de l'ADEME.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet de rénovation du groupe scolaire Marcel Pagnol ainsi que le plan de financement prévisionnel et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Pays de la Loire.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention relative à la participation financière de la société Constellium aux travaux de voirie rue Pierre et Marie Curie.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la mise à disposition d'un composteur via une convention entre ALM, l'association ADEMJ et la ville de Montreuil-Juigné et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

Créations :

- \*un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 16/03/2020
- \*un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2020
- \*un poste d'Animateur à 30 heures/hebdomadaires à compter du 01/04/2020

Suppressions :

- \*un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 01/04/2020
- \*un poste d'Adjoint technique à 30 heures/hebdomadaires à compter du 01/04/2020
- \*un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures/hebdomadaires à compter du 01/04/2020
- \*un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 16/03/2020

**Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 11 mars 2020.**

**Le Maire,**

**Benoît COCHET**

